



DU GRAND N'IMPORTE QUOI

Présents : CFDT, CFTC, CGT, FO et SERQ

En préambule, CGT et FO annoncent clairement leur volonté de demander une CMP (Commission Mixte Paritaire) présidée par un représentant du Ministère du Travail si les négociations n'avancent pas et que le fonctionnement de la CPNN ne s'améliore pas. Puis, après 40 mn de bavardages redondants, la réunion peut enfin commencer.

COMPTE-RENDU CONVENTIONNEL CPNN RDQ 16 mars 2021

1. Validation du compte-rendu de la précédente CPNN du 19 janvier 2021

Après des demandes de modifications de la part de la CFTC et de FO, le compte-rendu est adopté.

2. Négociation sur un accord de crise sanitaire

Ce point a disparu de l'ordre du jour... (parfois, ce sont les réunions elles-mêmes qui disparaissent de l'agenda !). Il a été remplacé par l'**Agenda social 2021** qui était une demande de FO de longue date pour remettre un peu d'ordre et de méthode.

- 18 mai : accord CPPNI, prime Macron et télétravail
- 1^{er} juillet : salaires et frais du paritarisme (si l'AG du SERQ a eu lieu)
- 16 septembre : accord formation professionnelle et accord sur la crise sanitaire
- 18 novembre : agenda 2022 et forfait-jours

3. Discussion sur le projet d'accord CPPNI (Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation)

De l'avis de l'ensemble des organisations syndicales de salariés, le texte proposé mélange dans le plus grand désordre : CPPNI, Commission santé/prévoyance et règlement intérieur.

Nous demandons un texte remis dans l'ordre et le Règlement Intérieur mis dans un document à part. La négociation est reportée une fois de plus à la prochaine CPNN.

4. Communication des premiers éléments de l'enquête sur les salaires dans le cadre de la réouverture d'une négociation salariale

Ce point de l'ordre du jour s'est transformé en : **trame du questionnaire sur « la Santé économique et financière des Régions » diffusé par le CNLRQ (Comité National de Liaison des Régions de Quartier) le 22 février dernier.** Bien sûr, ce questionnaire ne parle pas du tout de salaires.

COMMISSION
NATIONALE
PARITAIRE DE
NÉGOCIATION

REGIES DE QUARTIER

Ordre du jour :

1. Validation du compte-rendu de la CPPNI du 19 janvier 2021
2. Négociation sur un accord de crise sanitaire
3. Discussion sur le projet d'accord CPPNI
4. Communication des premiers éléments de l'enquête sur les salaires dans le cadre de la réouverture d'une négociation salariale
5. Point d'étape sur la formation professionnelle
6. Présentation du projet de règlement du fonds social dans le cadre du régime frais de santé : intervention d'AESIO et d'AG2R

65 régies ont répondu. En ce qui concerne les salariés, aucun licenciement en 2020. 63 régies étaient en activité partielle, avec les salaires maintenus.

Après une discussion fumeuse, nous n'en saurons pas davantage. 90 % des Régies sont restées ouvertes pendant le premier confinement.

5. Point d'étape sur la formation professionnelle

Taux de prise en charge des fonds mutualisés : CFTC, CFDT et CFTC ne se prononceront pas avant que l'accord sur la formation professionnelle soit négocié. Pour FO, c'était déjà notre position précédemment, de nombreux points doivent être éclaircis.

Avec l'ordre du jour, nous a été envoyé l'avenant n°7 du 8 décembre 2020 sur les orientations en matière de formation professionnelle pour 2021. FO fait remarquer que dans ce document, il est encore et toujours fait référence aux plans de formation qui ont tout de même disparu depuis le 1^{er} janvier 2019...soit depuis deux ans ! Une mise à jour serait quand même de mise.

La certification au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelle) du CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) de Branche d'Agent d'Entretien et de Proximité doit être renouvelée auprès de France Compétences.

Il y a trois enjeux pour ce renouvellement :

- réécrire les objectifs avec plus d'homogénéité
- rajouter une formation au numérique
- trouver des passerelles vers d'autres métiers comme par exemple, gardien d'immeuble

Il faut se faire aider par un cabinet-conseil. Nous apprenons que le financement de ce cabinet se ferait via la commission « études et observatoire » d'Uniformation à hauteur 30 % et via la fondation EDF qui a donné son accord pour le reste.

Le projet appel d'offres sera proposé par Uniformation et validé par la CPNN, ainsi que le choix du cabinet.

6. Présentation du projet de règlement du Fonds Social dans le cadre du régime frais de santé : intervention d'AESIO et d'AG2R

Ce fonds est à distinguer du HDS (Haut Degré de Solidarité) qui n'existe pas dans la Branche. Il est alimenté par le solde global créditeur du régime conventionnel santé. Ce qui représente actuellement une somme de 17000 € disponibles pour un potentiel de 1935 bénéficiaires... Ce fonds serait utilisé aux deux tiers pour des demandes individuelles des bénéficiaires de la complémentaire santé et un tiers pour des demandes collectives.

Les aides individuelles concerneraient des restes à charge sur une hospitalisation, des appareillages ou prothèses, des aménagements liés au handicap ou des consultations de médecine alternatives (ostéo, psychomotricité, orthophonie, nutritionniste, psychologie...). Le montant de l'aide étant plafonné à 250 € par an et par bénéficiaire.

Bien évidemment, ce fonds vient en complément des fonds sociaux des organismes qui devront être demandés en amont. Ce règlement sera finalisé pour la prochaine commission, le 18 mai

Paris, le 17 mars 2021

Pour la délégation FO : Annick ALLEAUME, Sylvie BECK